

# Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du 1er mars 2011

**Délibération n° CA-2011-01**

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2010

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-5°,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'article R.321.8 du Code de l'Urbanisme,

Vu le compte financier de l'exercice 2010,

Entendu le rapport de l'Agent comptable,

- ARRÊTE le compte financier de l'exercice 2010 tel qu'il est joint à la présente délibération ;
- APPROUVE la tenue de l'inventaire selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié à compter de l'exercice comptable 2010.

Le Président du conseil d'administration étant absent,  
Le premier Vice-président,



Jacky QUESSON

Transmis pour approbation

à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le 11 MARS 2011

Le Préfet,



Bernard TOMASINI